



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 40/26 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DU CENTRE DE VACANCES LA BAUME

La Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°26/23 du 20 Mars 2026 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le village de vacances de La Baume est un acteur central du dynamisme touristique, éducatif et mémoriel de notre département. Afin de garantir un accueil de qualité et une sécurité optimale à nos usagers, nous sollicitons votre soutien pour la mise aux normes de notre Système de Sécurité Incendie (SSI).

À la suite du passage de la Commission de Sécurité, un avis conditionnant la poursuite de notre exploitation a été rendu, exigeant des travaux importants.

Cet investissement est aujourd'hui une priorité absolue pour deux raisons majeures :

1. Une mission éducative et sociale primordiale : La Baume est une structure de référence pour l'accueil de groupes scolaires et de classes de découverte. Sans cette mise en conformité immédiate, nous ne pourrions plus garantir les standards de sécurité requis pour l'accueil de mineurs, ce qui condamnerait de nombreux projets pédagogiques et l'accès des enfants du département à nos activités.
2. La sauvegarde d'un patrimoine historique et mémoriel unique : Au-delà de sa fonction touristique, le site de La Baume occupe une place singulière dans l'histoire de notre territoire. Ancien hameau de forestage ayant accueilli les familles de Harkis de 1964 à 1975, il constitue un témoignage précieux de l'histoire de France et de la Provence. Ce patrimoine fait d'ailleurs l'objet d'une attention particulière de la DRAC en vue d'une reconnaissance et d'une protection accrue. Maintenir le site ouvert et aux normes, c'est préserver ce « lieu de mémoire » et permettre aux générations futures de s'approprier cette histoire commune.

Le coût de ces travaux représente une charge exceptionnelle que notre structure ne peut assumer seule sans compromettre son équilibre. C'est pourquoi nous sollicitons une aide du Département au titre du soutien au tourisme, à la sécurité des ERP et à la valorisation du patrimoine historique.

Une subvention permettrait de sécuriser l'avenir de La Baume, tant comme outil de développement local que comme site de mémoire vivant.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2026

Application agréée E-legalite.com

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève 75 740,00€ HT.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est basé sur le maximum subventionnable fixé par le Département à hauteur de 70% de 75 740€ HT soit 53 018 € :

Financeurs	Coût Opération HT	Taux	Montants HT
Autofinancement commune		30%	22 722,00 €
Conseil Départemental CD13		70%	53 018,00 €
TOTAL	75 740,00 €	100%	75 740,00 €

APPROUVE la réalisation des travaux de mise aux normes du système de sécurité incendie du centre de vacances La Baume.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

SOLLICITE auprès du Département des Bouches du Rhone une subvention de 53 018 € au titre de l'aide aux travaux de proximité 2026.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et que le démarrage des travaux est prévu pour le 3ème trimestre 2026.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 25 mars 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 25/03/26

Et de la publication ou notification le : 25/03/26

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19

Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence

Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr - Courriel : Secrétariat-General@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2026

Application agréée E-legalite.com